



Le Partenariat d'assistance technique – Mécanisme de déploiement d'expert (PAT-MDE)

Numéro de référence de la DDP : 105343

MODIFICATION n° 2 – 19 novembre 2020

1. Le titre de l'annexe E – Formulaires et tableaux – Formulaire 4 est modifié

DE :

“Cadre de mesure du rendement du Projet”

À :

“Cadre de mesure du rendement (CMR) “.

2. L'annexe E – Formulaires et tableaux – Formulaire 4 – Cadre de gestion du rendement est supprimée dans son intégralité et remplacée par le formulaire 4 figurant à l'annexe A de la présente modification 2. La seule modification apportée à ce formulaire 4 est la suppression de l'ombrage dans la ligne « Résultat ultime » et dans les colonnes « Objectifs de base » et « Données », comme décrite dans la réponse aux questions 8 et 9 de la section « Questions et réponses n° 3 » – 17 novembre 2020.

3. Le terme « entité chargée de la mise en œuvre » ou « EM » figurant dans la version française de la demande de propositions, annexe A – Énoncé des travaux, appendice B – Cadre de mesure du rendement du PAT-MDE, communication et mobilisation du public, résultats attendus n° 1213, lignes des indicateurs 4 et 6; ainsi que dans l'annexe D – Critères d'évaluation, exigences cotées B i) ligne 2 est modifié

DE :

« Entité chargée de la mise en œuvre » ou « EM »

À :

« Entrepreneur »

4. L'annexe D – Critères d'évaluation, exigences cotées, critères d'évaluation – Composante technique, exigence A i) a) est modifiée



DE :

Valeur du projet en dollars canadiens: au moins deux millions de dollars. Total des points pour les projets de 15 millions de dollars et plus. **(Jusqu'à 4 points)**

Les points seront attribués comme suit:

- Valeur du projet de 1 \$ à 1 999 999 \$ = 0 points;
- Valeur du projet de 2 M\$ à 5 M\$ = 1 point;
- Valeur du projet de 6 M\$ à 10 M\$ = 2 points;
- Valeur du projet de 10 M\$ à 14 M\$ = 3 points;
- Valeur du projet de 15 M\$ et plus = 4 points.

À :

Valeur du projet en dollars canadiens: au moins deux millions de dollars. Total des points pour les projets de 15 millions de dollars et plus. **(Jusqu'à 4 points)**

Les points seront attribués comme suit:

- Valeur du projet de \$1-\$1,999,999– 0 points
- Valeur du projet de \$2,000,000 -\$5,999,999 – 1 point;
- Valeur du projet de \$6,000,000 -\$9,999,999 – 2 points;
- Valeur du projet de \$10,000,000-\$14,999,999 – 3 points;
- Valeur du projet de \$15,000,000 et plus – 4 points.

5. L'annexe D – Critères d'évaluation, exigences cotées, critères d'évaluation – Composante technique, exigence B (viii) est modifiée

DE :

Décrire comment le soumissionnaire mettra en œuvre la gestion axée sur les résultats (GAR) et les rapports sur les résultats pour l'ensemble du projet. **(jusqu'à 15 points)**

Pour répondre à ce critère, le soumissionnaire doit remplir le formulaire 4 (cadre de performance) joint à l'annexe E de la présente demande de propositions, avec un indicateur correspondant pour chacun des énoncés de résultats du PAT-MDE, ainsi que la détermination de leurs bases de référence, cibles, sources d'information, méthodes de collecte de données, fréquence et responsabilité.

L'approche proposée par le soumissionnaire sera évaluée en fonction de sa pertinence. « Pertinence » signifie que les indicateurs proposés sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

Les points seront attribués comme suit:

Jusqu'à 3 points par indicateur de résultat approprié (5 indicateurs de résultat)

À :



Décrire comment le soumissionnaire mettra en œuvre la gestion axée sur les résultats (GAR) et les rapports sur les résultats pour l'ensemble du projet. (jusqu'à 15 points)

Pour répondre à ce critère, le soumissionnaire doit fournir une brève description narrative de l'approche qu'il propose et remplir le formulaire 4 (cadre de mesure du rendement) joint à l'annexe E de la présente demande de propositions, avec un indicateur correspondant à chacun des énoncés de résultats du PAT-MDE, ainsi que l'indication de ses bases de référence, cibles, sources d'information, méthode de collecte des données, fréquence et responsabilité.

L'approche proposée par le soumissionnaire sera évaluée en fonction de sa pertinence et de sa clarté. Le formulaire 4 n'est pas considéré comme faisant partie de la limite de 12 pages pour l'exigence B.

« Pertinence » signifie que les indicateurs proposés sont SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents, limités dans le temps).

Clarté désigne le caractère structuré et logique.

Les points seront attribués comme suit :

- Jusqu'à 3 points par indicateur de résultat approprié (5 indicateurs de résultat)

6. Le résultat ultime 1000 décrit à l'annexe B – Cadre de mesure du rendement du PAT-MDE qui fait partie de l'annexe A – Énoncé des travaux, et repris à l'annexe F – Formulaires et tableaux – Formulaire 4 – Cadre de mesure du rendement (Voir l'annexe A de ce document) est modifié

DE :

Amélioration des conditions ou du bien-être des personnes les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables en contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) et aux efforts du Canada en matière d'aide internationale dans les pays admissibles à l'APD tout en affirmant le leadership du Canada”.

À :

Amélioration du bien-être des personnes les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables dans les pays admissibles à l'aide publique au développement (APD), tout en projetant le leadership du Canada.

7. L'annexe D – Critères d'évaluation, exigences cotées, critères d'évaluation – Composante technique, exigence B (vi) est modifiée

DE :

Décrire comment le soumissionnaire planifiera, organisera et fournira l'AT dans le contexte des restrictions sévères sur les voyages internationaux. (jusqu'à 15 points)



L'approche proposée par le soumissionnaire sera évaluée en fonction de sa pertinence, de son exhaustivité et de sa clarté.

- Pertinence désigne le caractère pertinent, novateur, efficace ou efficient.
- Exhaustivité désigne le caractère complet et détaillé.
- Clarté désigne le caractère structuré et logique.

Les points seront attribués comme suit:

- 3 points par mesure pertinente, innovante et rentable pour fournir une AT (jusqu'à 9 points)
- Prise en compte des différents contextes de restriction de voyage. (jusqu'à 6 points)

À :

Décrivez comment le soumissionnaire planifiera, organisera et fournira l'assistance technique dans le contexte de restrictions sévères des voyages internationaux en décrivant trois situations potentielles et réalistes dans lesquelles les voyages pourraient être restreints et les solutions appropriées pour chaque situation. (jusqu'à 15 points)

L'approche proposée par le soumissionnaire sera évaluée en fonction de sa pertinence, de son exhaustivité et de sa clarté.

- « Pertinence » désigne le caractère pertinent, novateur, ou efficace.
- « Exhaustivité » désigne le caractère complet et détaillé.
- « Clarté » désigne le caractère structuré et logique.

Les points seront attribués comme suit :

- 5 points pour les mesures pertinentes, innovantes et économiques décrites pour fournir une assistance technique pour chaque situation indiquée (jusqu'à 15 points).

8. Résultats 1200 et 1210 : Pour les besoins de la demande de propositions, les soumissionnaires ne peuvent soumettre leur proposition d'approche que pour un seul type de changement de leur choix, tant au niveau des résultats intermédiaires qu'au niveau des résultats immédiats. Par conséquent, l'annexe D – Critères d'évaluation, exigences cotées, critères d'évaluation – Composante technique, exigence B (viii) est modifiée

DE :

Décrire comment le soumissionnaire mettra en œuvre la gestion axée sur les résultats (GAR) et les rapports sur les résultats pour l'ensemble du projet. (jusqu'à 15 points)

Pour répondre à ce critère, le soumissionnaire doit remplir le formulaire 5 (cadre de performance du projet) des instructions de la DDP ci-jointe), avec un indicateur correspondant pour chacun des énoncés de résultats du PAT-MDE, ainsi que la détermination de leurs bases de référence, cibles, sources d'information, méthodes de collecte de données, fréquence et responsabilité.



L'approche proposée par le soumissionnaire sera évaluée en fonction de sa pertinence.

- « Pertinence » signifie que les indicateurs proposés sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

Les points seront attribués comme suit :

- Jusqu'à 3 points par indicateur de résultat approprié (5 indicateurs de résultat)

À :

Décrire comment le soumissionnaire mettra en œuvre la gestion axée sur les résultats et les rapports sur les résultats pour l'ensemble du projet. (jusqu'à 15 points)

Pour répondre à ce critère, le soumissionnaire doit remplir le formulaire 4 (cadre de mesure du rendement) joint à l'annexe E de la présente demande de propositions, avec un indicateur correspondant à chacun des énoncés de résultats du PAT-MDE, ainsi que l'indication de ses bases de référence, cibles, sources d'information, méthode de collecte des données, fréquence et responsabilité. Dans le cas des résultats 1200 et 1210, les soumissionnaires doivent seulement remplir les renseignements pour un des changements pour chaque résultat (« participation à » ou « soutien » pour le résultat 1200; « sensibilisation accrue » ou « connaissance accrue » pour le résultat 1210), comme ils le souhaitent.

L'approche proposée par le soumissionnaire sera évaluée en fonction de sa pertinence.

« Pertinence » signifie que les indicateurs proposés sont SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents, limités dans le temps).

Les points seront attribués comme suit :

- Jusqu'à 3 points par indicateur de résultat approprié (5 indicateurs de résultat)



Annexe A

FORMULAIRE 4 – Cadre de mesure du rendement

[Instructions aux soumissionnaires : Le cadre de mesure du rendement est un des produits livrables du **contrat** et sert à planifier systématiquement la collecte de données pertinentes pendant la durée d'un Projet, et ce, pour évaluer et mettre en évidence les progrès réalisés à l'égard des résultats escomptés.]

Résultats escomptés	Indicateurs	Données de base	Cibles	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Fréquence	Responsabilité
RÉSULTATS ULTIMES (LONG TERME)							
1000 – Amélioration du bien-être des personnes les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables dans les pays admissibles à l'APD, tout en projetant le leadership du Canada.							
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES (MOYEN TERME)							
1100 Amélioration des conditions ou du bien-être des personnes les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables en contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) et aux efforts du Canada en matière d'aide internationale dans les pays admissibles à l'APD tout en affirmant le leadership du Canada.							
1200 Participation et soutien accrus des Canadiens aux efforts du Canada en matière d'aide internationale.							



Résultats escomptés	Indicateurs	Données de base	Cibles	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Fréquence	Responsabilité
RÉSULTATS IMMÉDIATS (COURT TERME)							
1110 Amélioration de la capacité des entités nationales des pays admissibles à l'APD à planifier et/ou élaborer des politiques et programmes nationaux qui font progresser l'égalité des genres, la durabilité environnementale et/ou les droits de la personne.							
1210 Sensibilisation et connaissances accrues des Canadiens en tant que citoyens du monde à l'appui des efforts du Canada en matière d'aide internationale.							

– FIN DE LA MODIFICATION N° 2 – 19 novembre 2020